Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230327-DE2023_028-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 23
Votants : 27

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET -Éric GAYDON - Dominique GIRAUD- Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Gilles TOURNIER - Robert BARATAY - Françoise GROBEL– Bernadette GROBEL - Valérie RAPHOZ - Philippe DECURNINGES - Dominique COMANDONE - Jean-Marc DAGAND - Elisabeth GIGUELAY - Brigitte PERROT -Claude SIGWALT - Christophe MECHOUK -Noël DUVAND.
Absents Représentés : Jonathan DEBOUY par Jacques GRANDCHAMP – Claude ECHERNIER-MOTTET par Eric GAYDON – Nelly DUFFOUR par Sylviane DENIAU –Valérie MERLE DARCOURT par Elisabeth GIGUELAY
Absents : Julien Marc MEYNET – Jérémy COULOMBEL
Secrétaire de séance : Robert BARATAY

OBJET : Budget annexe Cimetière-Apurement 1068 et reversement de l'excèdent de résultat du Budget Principal

DELIBERATION N° 2023.028

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5, L2311-6, D2311-14, R2311-11 et R2311-12,

Vu l'instruction M4,
Considérant que le budget annexe Cimetière doit être en conformité avec les principes de la comptabilité de stock imposée,
Considérant qu'il convient par la règlementation de procéder à l'apurement du compte 1068 et de reverser au Budget Principal le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'apurement du compte 1068 et le reversement au Budget Principal de la commune du résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement du budget annexe Cimetière

AUTORISE le comptable public à procéder au reversement de l'excédent du budget annexe Cimetière au Budget Principal à hauteur de 53 681.19€ et à enregistrer les opérations d'ordre budgétaire par le débit du compte 1068 et le crédit du compte 778 pour un montant de 1664.06€

PRECISE, que les crédits sont inscrits au budget

Le secrétaire de séance,
Robert BARATAY

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État.